



- 64230 -

Séance du 27 mai 2026

COMPTE-RENDU

DU CONSEIL MUNICIPAL

Convocation du 21/05/2026

L'an deux mille vingt-six, le 27 mai à 20 heures 30 minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MOMAS se sont réunis en séance ordinaire, sous la Présidence de M Yannick LAFERRERE, Maire.

Étaient présents : Mmes MANOTTE Patricia, VAN HUFFEL Natacha (*arrivée à 21h30*), SANNAC Stéphanie, DOMENJOT Sandrine, BRANA Nathalie, CABALLERO France, BOURDA Céline, FONSECA Bénédicte. Mrs CAMPAGNE Jean-Louis (*arrivé à 21h30*), DARTIGUELONGUE Clément, DIEULLE Nicolas, ARETTE Jonathan (*arrivé à 21h40*), LAFERRERE Yannick, LAULHE-LOUSTAU David.

Procuration : Natacha VAN HUFFEL (*arrivée à 21h30*) à Patricia MANOTTTE

Secrétaire de séance : Clément DARTIGUELONGUE

Comptes-rendus des 20 mars et 29 avril 2026 approuvés à l'unanimité.

Désignation d'un correspondant défense au Ministère des Armées et des anciens combattants

D-2026-05-01

Le Maire fait part du courrier de madame la Ministre des Armées et des anciens combattants qui rappelle l'importance du rôle central du correspondant défense au sein de notre commune, un maillon essentiel du lien entre les Armées et la Nation à l'échelle locale.

Le correspondant défense est en effet l'interlocuteur privilégié des autorités civiles et militaires pour toutes les questions relatives à la défense. Il contribue à l'information et à la sensibilisation des administrés, tout en accompagnant les initiatives locales en lien avec les enjeux de défense.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, désigne M DIEULLE Nicolas, conseiller municipal et 3eme adjoint au maire.

Vote : 12 voix pour

Dépenses à imputer au compte 623 – Ajout d'une dépense

D-2026-05-02

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 fixe la liste des pièces justificatives exigées par le comptable public à l'appui des mandats de paiement émis pour le règlement des dépenses publiques ;

CONSIDERANT la demande de la trésorière principale de LESCAR faite à la collectivité de préciser les principales caractéristiques des dépenses imputées au compte 623 « Publicité, publications, relations publiques » ;

CONSIDERANT la précédente délibération du conseil municipal en date du 29/04/2026 ;

Le Conseil municipal, après délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE d'imputer sur le compte 623 « Publicité, publications, relations publiques », les dépenses suivantes, dans la limite des crédits ouverts, identiques à la précédente délibération :

- d'une manière générale, l'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonies tels que les diverses prestations et cocktails servis lors de cérémonies officielles, inaugurations et fêtes nationales, les prestations liées aux festivités de fin d'année telles que la cérémonie des vœux, les sapins et décorations de Noël, illuminations de fin d'année, les jouets, friandises pour les enfants,

- Les frais liés à l'organisation du repas annuel ou des colis des Aînés, et de la cérémonie des vœux,

- Les frais de restauration des élus ou des employés communaux liés aux actions communales ou à l'occasion d'événements ponctuels,



- Les fleurs, gerbes, gravures, médailles, coupes et présents offerts à l'occasion de divers événements (naissances, mariages, noces d'or, décès, départs de la collectivité, remise des médailles du travail, jumelage, récompenses sportives, culturelles, concours, militaires ou lors des réceptions officielles),
- Le règlement des factures auprès de société ou de troupes de spectacles (concerts, spectacles, prestations, frais d'annonce et de publicité) et autres frais liés à leur prestations ou contrats,
- Les feux d'artifice, concerts, animation, manifestations culturelles, sonorisations, location de matériel (podium, chapiteaux...),
- D'une manière générale les services, les achats ayant trait aux fêtes et cérémonies pour les cérémonies officielles, les inaugurations, les vœux du Maire, les cadeaux aux enfants de l'école, les cadeaux aux aînés, les cadeaux au personnel,
- Les frais d'annonces, d'insertions, de publications, de parution et de publicité,
- Les dépenses liées à l'achat de denrées et petites fournitures pour l'organisation de réunions, ateliers ou manifestations,

AJOUTE la dépense suivante :

- Les frais de restauration afférents aux chantiers et réunions de travail.

Vote : 12 voix pour

Admission en non-valeur

D-2026-05-03

A la demande du comptable public qui a exposé au maire qu'il n'a pas pu procéder au recouvrement des titres de cantine/garderie ci-après :

PENINO AURRITTE Grégoris = 0.16 € + 2.63 €

Titre arrondi loyer bail rural :

GAEC BET ARRIOU CAZERES = 0.48 €

Soit un montant total de 3.27 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

ACCORDE décharge au comptable des sommes détaillées ci-dessus pour un montant total de 3.27 €

AUTORISE le Maire à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

Délégation de travail aux commissions

Commission Agriculture-Forêt-cours d'eau

Reprise du travail de nettoyage des cours d'eau

Etat des lieux des cours d'eau classés pour rapport au Syndicat des Eaux.

Etat des lieux de la forêt communale – potentiel des coupes de bois

Commission Voirie et espaces verts

Etat des lieux des routes

Cailloux récupérés pour arranger chemin

Commission bâtiments communaux – sécurité et patrimoine

Demande de DETR en cours pour arranger l'église

Alarme incendie, lumières

Possible contrôles commission de sécurité au foyer (l'an prochain).

Fêtes et cérémonies

Préparation inauguration de la cour d'école le 13 juin – préparation du déroulement



Répartition de l'enveloppe des subventions

D-2026-05-04

Le Maire rappelle que la somme de 9 000.00 € a été inscrite au budget 2026 à l'article 65748 chapitre 65, pour l'attribution des subventions aux associations.

Il demande aux membres présents de bien vouloir voter la répartition de tout ou partie de cette somme aux différentes associations communales.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à 14 voix pour et 1 abstention,

- ATTRIBUE aux associations les sommes suivantes :

Associations	Montant de la subvention 2025
ACCA de Momas	500 €
ADMR de Thèze	600 €
Club de l'Age d'Or	400 €
Comité des Fêtes de Momas	2 000 €
APEF (Paralysés de France)	100 €
ESBDG (Club de football)	400 €
USEP de Momas (Coopérative scolaire)	4 000 €
Touches Pas à Mon Lac	0 €
Pompiers Humanitaires	200 €
Au Fil de Momas	700 €
TOTAL	8 900 €

- AUTORISE le Maire à signer tout document relatif à la présente délibération.

Il est envisagé d'analyser le cas échéant, et si la demande est recevable en fonction de ce qui aura été fait sur l'année, que la subvention soit réajustée sur la base de critères valables et fondés.

Questions diverses

Repas du Comité des Fêtes

Juré d'Assises – Tirage au sort à Lescar : Céline BOURDA s'y rendra.

Liste des délibérations

D-2026-05-01 Désignation d'un correspondant Défense au Ministère des Armées et dans anciens combattants

D-2026-05-02 Dépenses à imputer au compte 623 – ajout d'une dépense

D-2026-05-03 Admission en non-valeur

D-2026-05-04 Répartition de l'enveloppe des subventions

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

